

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL374

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 57, supprimer les mots :

« un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.